SYNDICAT NATIONAL POUR LE RAYONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU BÉNIN (SYNPRES-BÉNIN)

Siège social : BP : 2951 Abomey-Calavi. Tél. : 01 97 30 53 65 / 01 95 02 25 69 / 01 44 22 00 30

CRI DE CŒUR DU SECRÉTAIRE GÉNERAL À L'ENDROIT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

Monsieur le Président de la République,

En ma qualité de membre du Collectif des trois cent cinq (305) Enseignants réintégrés par vos soins le 18 janvier 2023 en Conseil des Ministres, je viens très respectueusement, par la présente, porter à votre connaissance ce qui suit :

1. Vous avez fait œuvre utile en réintégrant les 305 Enseignants dans la Fonction publique après près de quatre (04) années de radiation. Depuis lors, nous sommes heureux d'avoir retrouvé nos apprenants et de pouvoir exercer à nouveau le métier pour lequel nous avons été formés aux frais du contribuable béninois et des Partenaires Techniques et Financiers de notre pays. Nos familles respectives se joignent à nous pour vous réitérer notre profonde gratitude et saluer une fois encore cet acte hautement républicain, de grande portée sociale et d'une nécessité vitale avérée.

2. Depuis notre réintégration en 2023, nous accomplissons nos tâches professionnelles avec dévouement et patriotisme. Seulement, nous sommes freinés dans notre élan par des problèmes de divers ordres. Comme vous pouvez vous en douter, Monsieur le Président de la République, l'Enseignant, pour donner le meilleur de lui-même, doit être exempt de tout souci d'ordre moral, familial, psychologique, sanitaire, etc. Malheureusement, ce n'est pas encore le cas à notre niveau car les problèmes créés par les quarante-et-un (41) mois de salaires non perçus pendant la période de radiation continuent d'impacter négativement notre vie sociale et professionnelle. En effet, au rétablissement de nos salaires, ces derniers ont été pris en otage par les banques et autres institutions financières auprès desquelles nous avions des engagements. Suite aux

nombreux efforts déployés dans le cadre de la régularisation de cette situation, nous continuons de traîner, à ce jour, de nombreuses séquelles…

3. Certains de nos collègues radiés sont passés de vie à trépas avant la réintégration et d'autres sont aussi décédés quelques mois après. D'autres encore qui ont atteint l'âge limite d'admission à la retraite sont aujourd'hui retraités et perçoivent des pensions très dérisoires (moins de trente mille (30.000) francs CFA) ne leur permettant pas de mener une vie digne d'un Enseignant ayant loyalement servi la République des années durant.

4. L'alinéa 2 de l'article 2 de nos arrêtés de réintégration stipule que : « ***La période de radiation ne donne droit ni à avancement ni à rappel de salaire*** ». Monsieur le Président, c'est bien là la source de nos malheurs depuis bientôt trois (03) ans et tout porte à croire que vous n'êtes pas au courant de cette situation. Même nos collègues qui ont composé et n'ont pu atteindre le seuil de réussite nous dépassent aujourd'hui de deux (02) échelons en grade.

5. Pour la récente évaluation à laquelle nos collègues de l'Enseignement technique ont été soumis, ils avaient le libre choix d'aller composer ou non, sans qu'aucune sanction ne soit à administrer à ceux d'entre eux qui auraient choisi de ne pas aller composer. Il nous semble, Monsieur le Président, que pour une évaluation de la même nature à l'endroit des Enseignants de la même promotion 2008, il y a manifestement du deux poids, deux mesures, ce que le Gouvernement de la Rupture, sous votre leadership éclairé, a vigoureusement combattu depuis le début de votre mandat.

Je viens en paix, Monsieur le Président de la République, pour implorer votre clémence et votre magnanimité afin que par votre volonté politique, ces centaines de familles sortent de la précarité ambiante due à la situation déplorable de nos carrières actuellement en lambeaux.

J'aimerais vous prier très humblement de bien vouloir corriger cette injustice flagrante qui contraste ostensiblement avec les vertus prônées par votre brillant management depuis 2016.

Rechercher aujourd'hui qui aurait raison entre votre Gouvernement et les 305 Enseignants ne ferait point avancer nos conditions de vie et de travail déplorables. C'est

pourquoi le but ultime de la présente démarche est que notre situation administrative s'améliore pendant qu'il est encore temps car nous n'avons qu'une seule vie.

Ma seule doléance, Monsieur le Président de la République, est **qu'il plaise à votre haute autorité d'ordonner la RECONSTITUTION DE CARRIERE au profit des 305 Enseignants réintégrés afin de parachever la noble entreprise que vous avez entamée par notre réintégration en février 2023.**

Monsieur le Président de la République, je me tiens à votre entière disposition pour vous faire des propositions concrètes qui faciliteront la mise en œuvre diligente de cette mesure par votre Gouvernement, et c'est dans cette veine que j'aimerais, *in fine*, solliciter de votre haute bienveillance une audience à une date et heure de votre convenance pour vous en donner les détails.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président de la République, l'expression de mes salutations patriotiques et de ma profonde déférence.

Fait à Abomey-Calavi, le 10 novembre 2025

Dr Gildas Hermann KPOSSOU
Secrétaire Général National du SYNPRES-BÉNIN